

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de commune à fiscalité additionnelle - Communauté de Com.
Bas Armagnac (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24320040900031

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CONDOM

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	37
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	38
A4 - Etat des provisions	39
A5 - Etalement des provisions	40
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	44
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	45

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	49
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.6 - Etat des engagements reçus	51
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	55

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	56
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	59
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	60
C3.2 - Liste des établissements publics créés	61
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	62
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	63

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	64
--	----

D2 - Arrêté et signatures

65

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 243200409	Communauté de Com. Bas Armagnac BUDGET PRINCIPAL	BP 2021
--------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 922
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	99,69 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	4,00 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	14,90 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	33,12 %	0,00 %
5	Encours de la dette	295 087,37	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 062 500,00	3 508 902,10
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 553 597,90
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 062 500,00	5 062 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 002 000,00	2 023 682,21
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	212 000,00	178 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 817,79
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 214 000,00	2 214 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		7 276 500,00	7 276 500,00
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	747 250,00	0,00	768 250,00	768 250,00	768 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 411 500,00	0,00	1 453 500,00	1 453 500,00	1 453 500,00
014	Atténuations de produits	75 200,00	0,00	75 500,00	75 500,00	75 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 402 850,00	0,00	1 448 100,00	1 448 100,00	1 448 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 636 800,00	0,00	3 745 350,00	3 745 350,00	3 745 350,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	157 711,23	0,00	161 527,07	161 527,07	161 527,07
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 832 511,23	0,00	3 921 877,07	3 921 877,07	3 921 877,07
023	Virement à la section d'investissement (5)	550 000,00	0,00	930 000,00	930 000,00	930 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	165 488,77	0,00	210 622,93	210 622,93	210 622,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		715 488,77	0,00	1 140 622,93	1 140 622,93	1 140 622,93
TOTAL		4 548 000,00	0,00	5 062 500,00	5 062 500,00	5 062 500,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 062 500,00
---	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	83 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	79 167,41	0,00	134 925,10	134 925,10	134 925,10
73	Impôts et taxes	2 769 489,00	0,00	2 825 477,00	2 825 477,00	2 825 477,00
74	Dotations et participations	504 274,00	0,00	523 000,00	523 000,00	523 000,00
75	Autres produits de gestion courante	41 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
Total des recettes de gestion courante		3 477 430,41	0,00	3 508 902,10	3 508 902,10	3 508 902,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 497 430,41	0,00	3 508 902,10	3 508 902,10	3 508 902,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 497 430,41	0,00	3 508 902,10	3 508 902,10	3 508 902,10

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 553 597,90
---	---	---------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 062 500,00
---	--	---------------------

Pour information :

<p style="text-align: center;">AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</p>	<p>1 140 622,93</p>	<p>Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.</p>
--	----------------------------	--

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Communauté de Com. Bas Armagnac - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,00	1 800,00	15 700,00	15 700,00	17 500,00
204	Subventions d'équipement versées	167 000,00	140 000,00	37 000,00	37 000,00	177 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 185 000,00	70 200,00	1 546 800,00	1 546 800,00	1 617 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 364 000,00	212 000,00	1 599 500,00	1 599 500,00	1 811 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 000,00	0,00	108 350,00	108 350,00	108 350,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	284 839,09	0,00	279 879,55	279 879,55	279 879,55
020	Dépenses imprévues	9 960,91		14 270,45	14 270,45	14 270,45
	Total des dépenses financières	367 800,00	0,00	402 500,00	402 500,00	402 500,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 731 800,00	212 000,00	2 002 000,00	2 002 000,00	2 214 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 731 800,00	212 000,00	2 002 000,00	2 002 000,00	2 214 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 214 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	428 708,00	178 500,00	151 745,72	151 745,72	330 245,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	608 708,00	178 500,00	751 745,72	751 745,72	930 245,72
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	135 603,23	0,00	109 631,35	109 631,35	109 631,35
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	183 268,29	0,00	21 682,21	21 682,21	21 682,21
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	336 871,52	0,00	131 313,56	131 313,56	131 313,56
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	945 579,52	178 500,00	883 059,28	883 059,28	1 061 559,28
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	550 000,00		930 000,00	930 000,00	930 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	165 488,77		210 622,93	210 622,93	210 622,93
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	715 488,77		1 140 622,93	1 140 622,93	1 140 622,93

Communauté de Com. Bas Armagnac - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 661 068,29	178 500,00	2 023 682,21	2 023 682,21	2 202 182,21

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 817,79
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 214 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 140 622,93
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	768 250,00		768 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 453 500,00		1 453 500,00
014	Atténuations de produits	75 500,00		75 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 448 100,00		1 448 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	12 000,00	0,00	12 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	210 622,93	210 622,93
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	161 527,07		161 527,07
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		930 000,00	930 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 921 877,07	1 140 622,93	5 062 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 062 500,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	108 350,00	0,00	108 350,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	17 500,00	0,00	17 500,00
204	Subventions d'équipement versées	177 000,00	0,00	177 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 617 000,00	0,00	1 617 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	279 879,55	0,00	279 879,55
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	14 270,45		14 270,45
Dépenses d'investissement – Total		2 214 000,00	0,00	2 214 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 214 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	134 925,10		134 925,10
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 825 477,00		2 825 477,00
74	Dotations et participations	523 000,00		523 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500,00	0,00	5 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	3 508 902,10	0,00	3 508 902,10

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 553 597,90
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 062 500,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	109 631,35	0,00	109 631,35
13	Subventions d'investissement	330 245,72	0,00	330 245,72
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		210 622,93	210 622,93
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		930 000,00	930 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	1 039 877,07	1 140 622,93	2 180 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	11 817,79
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	21 682,21
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 214 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	747 250,00	768 250,00	768 250,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	13 000,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	65 000,00	65 000,00	65 000,00
60623	Alimentation	0,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	20 000,00	12 000,00	12 000,00
60631	Fournitures d'entretien	65 000,00	65 000,00	65 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	1 800,00	11 800,00	11 800,00
6135	Locations mobilières	25 000,00	25 000,00	25 000,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 000,00	4 000,00	4 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	85 000,00	95 000,00	95 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	27 700,00	27 700,00
6161	Multirisques	15 800,00	17 500,00	17 500,00
6168	Autres primes d'assurance	500,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	8 000,00	8 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	15 000,00	15 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	119 000,00	115 000,00	115 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers	15 000,00	30 000,00	30 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	6 500,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	6 000,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	4 500,00	4 500,00
6256	Missions	4 500,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	9 500,00	9 500,00	9 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	27 050,00	27 750,00	27 750,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	15 000,00	15 000,00
62874	Remb. frais à la Caisse des Ecoles	0,00	10 000,00	10 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	65 000,00	45 000,00	45 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	9 600,00	10 000,00	10 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 411 500,00	1 453 500,00	1 453 500,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 000,00	20 000,00	20 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 500,00	2 500,00	2 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	790 000,00	800 000,00	800 000,00
64131	Rémunérations non tit.	90 000,00	110 000,00	110 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	190 000,00	200 000,00	200 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	9 000,00	10 000,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00

Communauté de Com. Bas Armagnac - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6478	Autres charges sociales diverses	2 000,00	32 000,00	32 000,00
6488	Autres charges	30 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	75 200,00	75 500,00	75 500,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	200,00	500,00	500,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	75 000,00	75 000,00	75 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 402 850,00	1 448 100,00	1 448 100,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	2 300,00	2 300,00
6531	Indemnités	70 000,00	60 000,00	60 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	4 000,00	4 000,00	4 000,00
65548	Autres contributions	924 500,00	977 600,00	977 600,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	391 300,00	388 000,00	388 000,00
65888	Autres	50,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 636 800,00	3 745 350,00	3 745 350,00
66	Charges financières (b)	15 000,00	12 000,00	12 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	12 000,00	12 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6713	Secours et dots	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	20 000,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	20 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	157 711,23	161 527,07	161 527,07
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 832 511,23	3 921 877,07	3 921 877,07
023	Virement à la section d'investissement	550 000,00	930 000,00	930 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	165 488,77	210 622,93	210 622,93
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	165 488,77	210 622,93	210 622,93
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		715 488,77	1 140 622,93	1 140 622,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		715 488,77	1 140 622,93	1 140 622,93
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 548 000,00	5 062 500,00	5 062 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 062 500,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	83 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	83 000,00	10 000,00	10 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	79 167,41	134 925,10	134 925,10
704	Travaux	44 167,41	26 925,10	26 925,10
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	200,00	200,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	7 600,00	7 600,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	5 200,00	5 200,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	35 000,00	17 000,00	17 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	27 000,00	27 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	40 000,00	40 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	5 500,00	5 500,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	5 500,00	5 500,00
73	Impôts et taxes	2 769 489,00	2 825 477,00	2 825 477,00
73111	Impôts directs locaux	1 430 140,00	1 429 000,00	1 429 000,00
73112	Cotisation sur la VAE	67 617,00	67 000,00	67 000,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	352 755,00	351 000,00	351 000,00
73221	FNGIR	159 977,00	159 977,00	159 977,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	714 000,00	782 500,00	782 500,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	35 000,00	36 000,00	36 000,00
7362	Taxes de séjour	10 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	504 274,00	523 000,00	523 000,00
74124	Dotation d'intercommunalité	55 854,00	55 000,00	55 000,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	5 228,00	5 000,00	5 000,00
74718	Autres participations Etat	32 000,00	30 000,00	30 000,00
7478	Participat° Autres organismes	300 000,00	330 000,00	330 000,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	82 411,00	80 000,00	80 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	4 550,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	9 247,00	9 000,00	9 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	14 984,00	14 000,00	14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	41 500,00	5 500,00	5 500,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	5 000,00	5 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 500,00	500,00	500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 477 430,41	3 508 902,10	3 508 902,10
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	20 000,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 497 430,41	3 508 902,10	3 508 902,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 497 430,41	3 508 902,10	3 508 902,10

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 553 597,90
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 062 500,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 000,00	15 700,00	15 700,00
2031	Frais d'études	5 000,00	8 200,00	8 200,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	2 500,00	2 500,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	167 000,00	37 000,00	37 000,00
204123	Subv.Régions : Projet infrastructure	0,00	13 500,00	13 500,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	35 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	132 000,00	23 500,00	23 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 185 000,00	1 546 800,00	1 546 800,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	525 000,00	1 085 000,00	1 085 000,00
2132	Immeubles de rapport	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21571	Matériel roulant	265 000,00	50 000,00	50 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00	1 800,00	1 800,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	17 000,00	7 000,00	7 000,00
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	280 000,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	320 000,00	320 000,00
2181	Installat° générales, agencements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	44 000,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 364 000,00	1 599 500,00	1 599 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 000,00	108 350,00	108 350,00
1641	Emprunts en euros	73 000,00	108 350,00	108 350,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	284 839,09	279 879,55	279 879,55
27638	Créance Autres établissements publics	284 839,09	279 879,55	279 879,55
020	Dépenses imprévues	9 960,91	14 270,45	14 270,45
Total des dépenses financières		367 800,00	402 500,00	402 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 731 800,00	2 002 000,00	2 002 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 731 800,00	2 002 000,00	2 002 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	212 000,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 214 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

Communauté de Com. Bas Armagnac - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	428 708,00	151 745,72	151 745,72
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	5 877,60	5 877,60
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	60 000,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	269 708,00	17 000,00	17 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	7 500,00	7 500,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	99 000,00	50 000,00	50 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	71 368,12	71 368,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 000,00	600 000,00	600 000,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00	600 000,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		608 708,00	751 745,72	751 745,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	318 871,52	131 313,56	131 313,56
10222	FCTVA	135 603,23	109 631,35	109 631,35
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	183 268,29	21 682,21	21 682,21
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	18 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		336 871,52	131 313,56	131 313,56
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		945 579,52	883 059,28	883 059,28
021	Virement de la sect° de fonctionnement	550 000,00	930 000,00	930 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	165 488,77	210 622,93	210 622,93
2802	Frais liés à la réalisation des document	3 666,96	1 141,91	1 141,91
28031	Frais d'études	8 037,62	2 844,00	2 844,00
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	0,00	2 700,00	2 700,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	27 608,25	27 608,25	27 608,25
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	279,00	741,73	741,73
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	13 965,35	13 502,62	13 502,62
280422	Privé : Bâtiments, installations	11 211,48	10 254,22	10 254,22
28051	Concessions et droits similaires	1 263,00	3 000,00	3 000,00
281318	Autres bâtiments publics	109,60	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	34 401,90	74 904,31	74 904,31
281578	Autre matériel et outillage de voirie	29 535,96	25 210,43	25 210,43
28158	Autres installat°, matériel et outillage	8 693,36	9 859,81	9 859,81
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	696,00	696,00	696,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	54,20	54,20	54,20
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	602,65	602,65	602,65
28181	Installations générales, aménagt divers	116,05	547,20	547,20
28182	Matériel de transport	980,00	9 796,95	9 796,95
28183	Matériel de bureau et informatique	6 067,32	8 269,00	8 269,00
28184	Mobilier	2 691,15	3 649,73	3 649,73
28188	Autres immo. corporelles	15 508,92	15 239,92	15 239,92
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		715 488,77	1 140 622,93	1 140 622,93
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		715 488,77	1 140 622,93	1 140 622,93
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 661 068,29	2 023 682,21	2 023 682,21

+

Communauté de Com. Bas Armagnac - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			178 500,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			11 817,79
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 214 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE : Base aqualudique - piscine

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 5 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 60 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	60 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	55 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 33 (1)
LIBELLE : Maison Pluridisciplinaire Santé

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 30 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-30 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)
LIBELLE : MULTI ACCUEIL

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-10 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 90 (1)
LIBELLE : POLE ENFANCE JEUNESSE LE HOUGA

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 46 800,00	0,00	b 0,00	b 708 200,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 800,00	0,00	0,00	3 200,00
2031	Frais d'études	0,00	1 800,00	0,00	0,00	3 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	45 000,00	0,00	0,00	705 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	45 000,00	0,00	0,00	705 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 118 500,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	118 500,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	118 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-636 500,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Devise	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				845 860,00									
1641 Emprunts en euros (total)				845 860,00									
10002119176	26/10/2020		02/12/2020	180 000,00	F		0,630	0,632		X Echéance constante			A-1
224264	31/01/2006		01/09/2006	390 000,00	F		3,980	4,222		X Echéance constante			A-1
51014558610	09/06/2004		21/06/2005	45 000,00	R	EURIBOR	1,450	1,804		X Echéance constante			A-1
7058518	08/07/2011		22/04/2012	85 860,00	F		3,700	4,395		X Echéance constante			A-1
86078206	28/02/2012		05/08/2012	70 000,00	F		4,890	6,873		X Echéance constante			A-1
86078215	01/09/2012		13/01/2013	55 000,00	F		4,890	7,627		X Echéance constante			A-1
87178233	23/04/2012		15/05/2013	20 000,00	F		4,890	5,502		X Echéance constante			A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					845 860,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		403 058,33				68 113,79	10 707,14	0,00	2 939,40	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		403 058,33				68 113,79	10 707,14	0,00	2 939,40	
10002119176		0,00	A-1	157 991,45	6,92	F	0,632	22 147,20	995,35	0,00	70,34	
224264		0,00	A-1	199 055,04	9,67	F	4,222	16 594,87	7 922,39	0,00	2 420,64	
51014558610		0,00	A-1	9 939,73	3,42	R	EURIBOR	1,804	144,13	0,00	57,46	
7058518		0,00	A-1	9 971,46	0,25	F	4,395	9 971,46	368,95	0,00	0,00	
86078206		0,00	A-1	8 262,56	0,58	F	6,873	8 262,56	404,04	0,00	0,00	
86078215		0,00	A-1	13 040,24	1,00	F	7,627	6 364,51	637,67	0,00	315,56	
87178233		0,00	A-1	4 797,85	1,33	F	5,502	2 341,66	234,61	0,00	75,40	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour ME/TP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		403 058,33				68 113,79	10 707,14	0,00	0,00	2 939,40

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>trunnel</i>)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	403 058,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)								0,00	0,00	
Taux variable simple (total)								0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00	
Total								0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	16-04-2008

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Camions véhicules industriels	5	16/04/2008
L	Documents urbanisme	10	16/04/2008
L	Immobilisations incorporelles	5	16/04/2008
L	Immobilisations incorporelles logiciels	2	16/04/2008
L	Matériel informatique	2	16/04/2008
L	Mobilier de bureau	10	16/04/2008
L	Subventions d'équipement	5	16/04/2008
L	Signalétique, balisage, chapiteaux	7	16/09/2010
L	Camions et véhicules industriels de voirie	8	09/04/2013
L	Equipements garages et ateliers	10	09/04/2013
L	Matériel haut débit	5	09/04/2013
L	Matériel électronique sonorisation	5	09/04/2013
L	Subventions d'équipement et fonds de concours	10	09/04/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		122 620,45	I 122 620,45
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		108 350,00	108 350,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	108 350,00	108 350,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		14 270,45	14 270,45
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	14 270,45	14 270,45

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	122 620,45	212 000,00	0,00	334 620,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 250 254,28	III 1 250 254,28
Ressources propres externes de l'année (a)		109 631,35	109 631,35
10222	FCTVA	109 631,35	109 631,35
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 140 622,93	1 140 622,93
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	1 141,91	1 141,91
28031	<i>Frais d'études</i>	2 844,00	2 844,00
2804123	<i>Subv.Régions : Projet infrastructure</i>	2 700,00	2 700,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	27 608,25	27 608,25
28041411	<i>Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	741,73	741,73
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	13 502,62	13 502,62
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	10 254,22	10 254,22
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	3 000,00	3 000,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00	0,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	74 904,31	74 904,31
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	25 210,43	25 210,43
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	9 859,81	9 859,81
281757	<i>Matériel, outillage voirie (m. à dispo)</i>	696,00	696,00
281758	<i>Autres installat°, matériel (m. à dispo)</i>	54,20	54,20
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	602,65	602,65
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	547,20	547,20
28182	<i>Matériel de transport</i>	9 796,95	9 796,95
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	8 269,00	8 269,00
28184	<i>Mobilier</i>	3 649,73	3 649,73
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	15 239,92	15 239,92
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	930 000,00	930 000,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
-------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------	-----------------

Total ressources propres disponibles	1 250 254,28	178 500,00	11 817,79	21 682,21	1 462 254,28
---	---------------------	-------------------	------------------	------------------	---------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	334 620,45
Ressources propres disponibles	IV	1 462 254,28
Solde	V = IV – II (6)	1 127 633,83

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	83 763,48
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	83 763,48
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 508 902,10
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	2,39

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	CEJ	contrat enfance jeunesse	Association CLAN	Association	227 000,00
6574	CULTURE	MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES	Comité DIVERS	Autre personne de droit privé	10 000,00
6574	SCHEMA DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.	Accompagnement schéma de développement	OFFICE DE TOURISME DE NOGARO	Association	9 000,00
6574	FONCTIONNEMENT	Fonctionnement	OFFICE DE TOURISME DE NOGARO	Association	132 000,00
6574	Bis'Ar	Organisation Balade Insolite Bis'Ar	OFFICE DE TOURISME DE NOGARO	Association	10 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C-1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	1,00	4,00	3,86	0,00	3,86
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif de 1ère cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	0,86	0,00	0,86
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent de Maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ppal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent Spéc. 1e Clas Ecoles Mat	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	18,00	20,00	13,17	1,00	14,17
Adjoint animation 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint d'animation	C	0,00	15,00	15,00	9,39	0,00	9,39
Adjoint d'animation 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	0,89	0,00	0,89

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1,00	2,00	3,00	1,89	0,00	1,89
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur territorial principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		17,00	19,00	36,00	29,03	1,00	30,03

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C-1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				8 026,45		
Adjoint d'animation	C	ANIM		8 026,45	A 3-3-5	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				8 026,45		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3-1, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : remplacement temporaire d'un titulaire
 3-2 : remplacement temporaire d'un titulaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois fonctionnels
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Siège CCBA - 77 Rue de la République 32110 NOGARO (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
Autres				
11/03/2005 - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SYMA DU NOGAROPOLE	Syndicat SYMA DU NOGAROPOLE	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	52 000,00
01/01/2013 - TEOM	SICTOM OUEST NOGARO	Syndicat SICTOM OUEST NOGARO	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	725 810,28
21/02/2013 - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GERS NUMERIQUE	GERS NUMERIQUE	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	36 340,68
03/12/2013 -	SCOT DE GASCOGNE	SCOT DE GASCOGNE	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	16 054,20
01/01/2014 -	SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES	SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	16 500,15
01/01/2015 - Mesures de délaissement	TEREGA	SA TEREGA	Société Française	0,00
01/01/2016 - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS D'ARMAGNAC	Syndicat POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS D'ARMAGNAC	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	31 255,00
01/01/2018 - PCAET et Etangs de l'Armagnac	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS D'ARMAGNAC	Syndicat POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS D'ARMAGNAC	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	9 483,00
01/01/2018 - Taxe GEMAPI	Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze	Syndicat Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	32 460,00
01/01/2018 - Taxe GEMAPI	SIMAL	Syndicat SIMAL	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	537,14
01/01/2019 - Participation GEMAPI	INSTITUTION ADOUR	Syndicat INSTITUTION ADOUR	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	150,00
01/01/2019 - Taxe GEMAPI	SMAA	Syndicat SMAA	Collectivité Locale - Groupement de Collectivités	449,76

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPIC	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	30/03/2005	30/03/2005 -	24320040900015	SPIC	Oui
SPIC	SERVICE VOIRIE	09/04/2013	09/04/2013 -	24320040900031	SPIC	Oui
SPA	ZAC LANNE SOUBIRAN	01/01/2019	19/03/2019 -	24320040900056	SPA	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	6 348 000,00	-10,09	7,59	0,00	481 813,00	-10,09
TFPNB	692 500,00	0,64	29,52	0,00	204 426,00	0,64
CFE	2 005 000,00	-38,48	7,35	0,00	147 368,00	-38,48
TOTAL	9 045 500,00	-47,71			833 607,00	-41,71

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2021

Présenté par Le Président, Vincent GOUANELLE (1),

A Nogaro, le 31/03/2021

Le Président, Vincent GOUANELLE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Nogaro, le 31/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président, Vincent GOUANELLE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2021, et de la publication le 03/04/2021

A Nogaro, le 31/03/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.